

### Pôle santé :



Céline Séguinot, médecin généraliste, a récemment installé son cabinet dans le pôle de santé. À cette occasion, elle a signé, mercredi 19 mars 2025, un contrat d'installation avec l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'assurance maladie.

Sur la photo de gauche à droite : Bertrand Deyris délégué territorial de l'ARS, Philippe Decaen directeur de la CPAM de la Manche, Céline Séguinot médecin généraliste, Jean-Paul Payen maire de Cérences.

### Biodiversité :



Les oiseaux font leurs nids...

L'Office Français de la Biodiversité préconise de ne pas tailler les haies, ni de couper les arbres entre **le 16 mars et le 15 août**.

### Déchèterie :

#### Passage à l'heure d'été



	ÉTÉ 1 <sup>er</sup> avril → 30 septembre	
<b>Lundi</b>	9h-12h	14h-18h
<b>Mardi</b>	FERMÉE	
<b>Mercredi</b>	9h-12h	14h-17h30
<b>Jeudi</b>	FERMÉE	14h-17h30
<b>Vendredi</b>	9h-12h	14h-17h30
<b>Samedi</b>	9h-12h	14h-18h

**Une carte d'accès est obligatoire.**  
Elle est délivrée sur demande auprès du service déchets, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.  
Contact du service déchets :  
02 33 91 92 60 ou [servicedechets@granville-terre-mer.fr](mailto:servicedechets@granville-terre-mer.fr)



### Travaux :



Les travaux de désamiantage de l'ancienne poste ont commencé la dernière semaine de mars. L'opération mise en place par la société Amiante Pro se fait en plusieurs étapes :

- 1 - **Le dépoussiérage** (cette étape initiale vise à décontaminer les surfaces du logement en éliminant toute poussière d'amiante)
- 2 - **Le confinement** de la zone
- 3 - **Le démantèlement** des matériaux contaminés
- 4 - **Le contrôle** post-désamiantage

### Ecole Jacques PREVERT :

**Les inscriptions sont ouvertes pour la rentrée 2025/2026.**

Rendez-vous à l'accueil de la mairie avec :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile.

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact auprès de Mme PORTIER (directrice) au 02 33 51 91 94



# Haies bocagères : déclarez avant de couper !



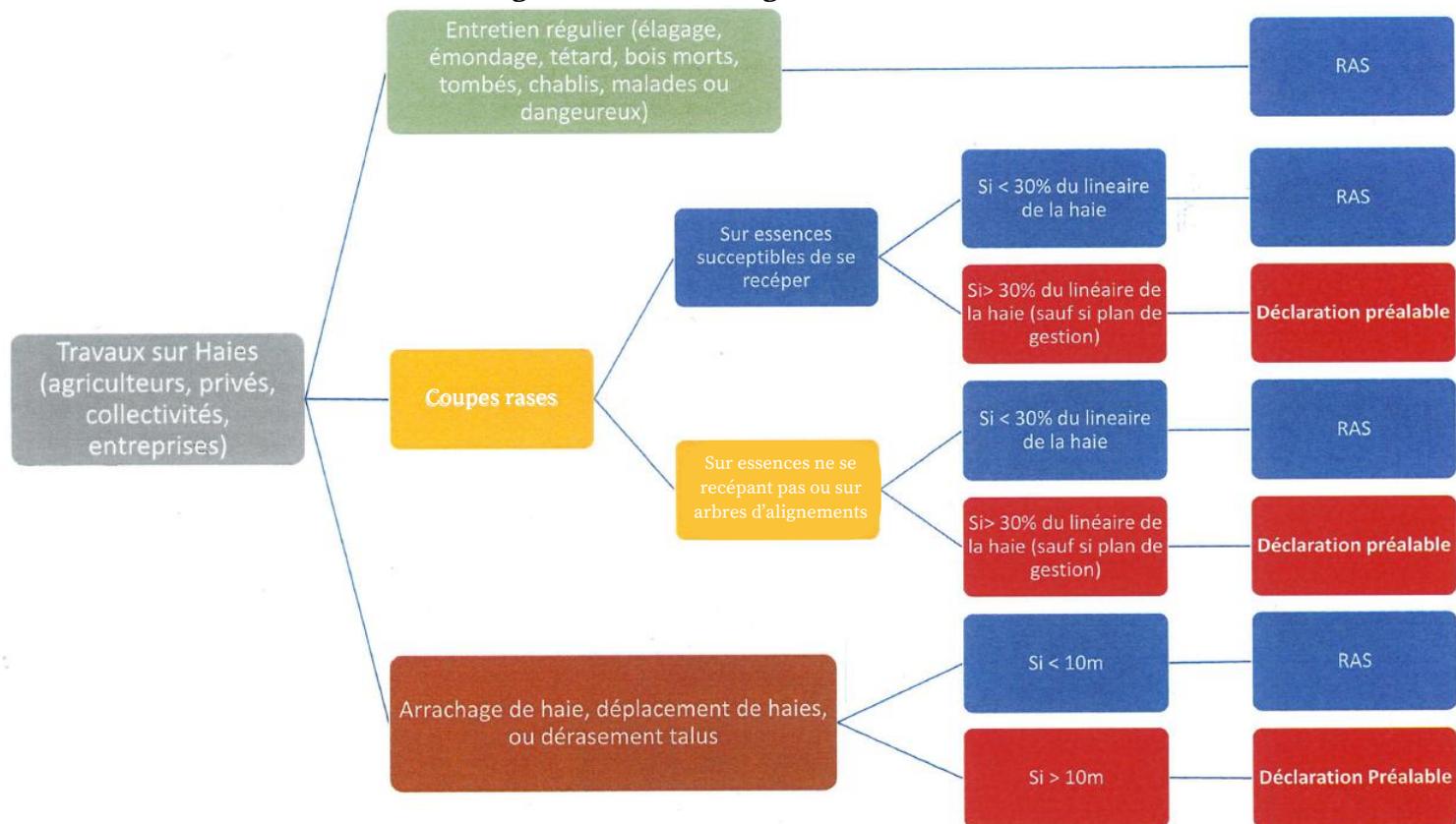
Les haies bocagères protègent les élevages et les cultures des aléas climatiques. Elles contribuent au maintien de la biodiversité, à la protection des ressources en eau, à la limitation des inondations et au stockage du carbone, mais elles se raréfient.

Des mesures de protection du maillage bocager sont prévues dans le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), comme c'est le cas aujourd'hui dans les PLU de 18 communes du territoire, dont Céréances.

Granville Terre et Mer soumet dès à présent à déclaration préalable les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement inventoriés sur tout son territoire.

La déclaration préalable est à déposer en mairie (formulaire cerfa n° 13404\*10).

## Note sur la conservation des éléments bocagers identifiés par la délibération communautaire du 17/11/2022 et incidences réglementaires au regard du Code de l'Urbanisme.



Contact auprès de Granville Terre et Mer  
Guillaume EYCHENNE : 02 33 50 96 30 - 06 70 97 81 48



## Agenda :



- 12 et 13 avril : Rallye des salines
- 26 avril : Trail, APEL Notre-Dame et ASC Foot
- 27 avril : Cérémonie des déportés
- 27 avril : Vide greniers, APE Jacques Prévert

**Médiathèque :**

Chaque 1er mardi du mois :

Atelier tricot